

LES LAURÉATS DU QUATRIÈME BUDGET PARTICIPATIF

La quatrième édition du Budget Participatif de Seneffe arrive à son terme avec l'annonce des projets lauréats.



Sur les 14 projets soumis par les citoyens, 7 ont été jugés recevables après un examen effectué par les services communaux et le comité de sélection. Entre le 30 novembre et le 30 décembre 2024, ils ont été soumis au vote des citoyens et des citoyennes de l'entité de Seneffe, qui pouvaient voter pour leurs projets favoris jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 20.000 €. Pour ce quatrième budget participatif, 466 votes ont été recensés avec 322 citoyens votants. Ces projets variés et inspirants ont démontré l'engagement et la créativité des citoyens pour rendre Seneffe encore plus agréable à vivre. Les lauréats de l'édition 2024 sont les suivants :

- "Apéro Seneffois" : Ce projet propose l'organisation d'afterworks estivaux à Seneffe.
- "Le retour des Mésanges" : Il s'agit de réhabiliter l'espace de jeux des Mésanges situé à Familleureux.

- "Bornes de réparation vélo suivi" : Fort du succès rencontré lors des précédentes éditions, le Rotary souhaite maintenir la fonctionnalité des bornes de réparation vélo.
- "La pétanque se déchène !" : Ce projet prévoit l'implantation d'arbres palissés en parasol aux terrains de pétanque à Seneffe.

Les porteurs de projets recevront prochainement la subvention demandée et auront deux ans pour concrétiser leurs initiatives. Si vous souhaitez en savoir plus sur les projets lauréats, rendez-vous sur la plateforme dédiée au budget participatif de Seneffe : jeparticipe.seneffe.be. Vous aussi vous habitez l'entité et vous souhaitez améliorer votre quartier ? Le cinquième budget participatif de la Commune de Seneffe sera lancé prochainement ! Rejoignez cette belle aventure de démocratie participative et contribuez à façonner l'avenir de votre village.

EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE TABAC LA COMMUNE VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE

Depuis le 31 décembre 2024, des modifications importantes de la réglementation sur le tabac ont été mises en œuvre, dont une extension des endroits où il est interdit de fumer.

L'interdiction de fumer s'applique dorénavant à certains espaces extérieurs accessibles au public, tels que les **parcs d'attractions, les zoos, les plaines de jeux et les terrains de sport**. Il est également interdit de fumer dans un rayon de dix mètres autour des entrées et sorties des établissements de soins et d'enseignement (écoles, centres de soins, maisons de repos, crèches, etc.), et des bibliothèques publiques. Le retrait des cendriers situés dans les zones non-fumeurs est en cours. Des cendriers de poche sont mis gratuitement à disposition à l'accueil de l'Admi-

nistration communale, à la rue Lintermans et à la rue des Canadiens. Ces modifications législatives sont nécessaires pour favoriser une génération sans tabac, décourager et dénormaliser le tabagisme, et protéger les jeunes et les personnes vulnérables contre les effets négatifs du tabagisme passif. Les infractions aux nouvelles dispositions seront sanctionnées. Les contrevenants pourront recevoir une amende allant de 208 à 8.000 €. À partir du 1er avril 2025, plus aucun produit de tabac ne pourra être vendu dans les commerces alimentaires de plus de 400 mètres carrés. Dans les points de vente autorisés, les produits de tabac ne pourront plus être exposés de manière visible. Retrouvez plus d'infos sur www.seneffe.be, dans la rubrique « actualités ».



DE NOUVEAUX BACS



POUR EMBELLIR ET SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC

Afin d'améliorer l'aménagement urbain et d'assurer une meilleure harmonie des espaces publics, de nouveaux bacs à fleurs ont été installés dans différents endroits de l'entité.

Les bacs à fleurs de la Rue du Roi Albert, en place depuis plus de 30 ans, ont été remplacés. Leur état s'étant fortement dégradé au fil du temps, notamment en raison des chocs causés par les véhicules stationnés à proximité, la Commune a opté pour des bacs en acier corten. Ce matériau résistant, assure une meilleure longévité. Ce sont ainsi 36 nouveaux bacs qui ont été installés. Sur la Grand-Place de Feluy, des bancs et bacs à fleurs en acier corten ont également été placés. Leur installation permet de limiter le stationnement sau-

vage et de garantir une circulation sécurisée et un accès libre aux piétons.

La Rue Lucien Plasman bénéficie aussi d'un réaménagement : les anciens bacs en billes de chemin de fer se retirent pour être remplacés par des bordures en béton. Dans la continuité de ces améliorations, d'autres remplacements de bacs en billes de chemin de fer sont prévus dans plusieurs rues : Rue du Planty, Rue des Écoles et Rue Saint-Georges. De plus, les bacs situés à la Rue du Miroir, près du dépose-minute de l'École Saints Cyr et Julitte, feront l'objet de travaux de remplacement afin d'harmoniser et de sécuriser l'espace. Ces aménagements s'inscrivent dans une volonté d'embellissement et de sécurisation des espaces publics, pour le bien-être de tous les usagers.

UNE ANNÉE QUI DÉMARRE EN ÉCLATS DE RIRE

Le 18 janvier dernier, l'Espace culturel de la Samme s'est transformé en un véritable temple du rire avec le passage du Punch Comedy Club, qui a offert au public une soirée stand-up mémorable.

Le public, venu en nombre, s'est laissé emporter par l'humour percutant des artistes présents sur scène. Les humoristes ont enchaîné sketches et improvisations, offrant un spectacle dynamique

et interactif. Chaque blague déclenchait des éclats de rire, et l'ambiance chaleureuse a conquis aussi bien les habitués du stand-up que les curieux venus découvrir cette discipline. Le Punch Comedy Club n'a pas manqué de remercier les spectateurs et la commune, saluant un public « fabuleux » et un accueil « parfait ». Une belle réussite pour cet événement qui prouve, une fois de plus, que l'humour rassemble et crée du lien.

